



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL N°25 DU 22 JANVIER 2016

Présents :

ARTAUX Laurence ; BENGUELLA Sylvie ; BONVALOT Pascal ; BOUVARD Martial ; CHUZEVILLE Jean-Paul ; COURGEY Claude ; CULOT François-Xavier ; DUCROUX Séverine ; JACOULET Bernard ; JUPILLE Gérard ; MENETRIER Nathalie ; SALVI Delphine ; SALVI Thierry.

Absents excusés :

MILLET Catherine
MUSIAUX Marie-Pierre avec procuration à BONVALOT Pascal

Secrétaire de séance : DUCROUX Séverine

La séance est ouverte à 20h35.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 18 décembre 2015.

Télégestion de l'eau potable

Le maire explique qu'il serait bien que soient installées des têtes émettrices de télégestion sur les compteurs sur lesquels sont effectués les relevés généraux de consommation d'eau potable de la commune et des communes associées. Ces équipements permettraient de renvoyer toutes les informations concernant les volumes d'eau enregistrés vers une page internet accessible depuis un ordinateur situé au secrétariat de la mairie. Il est précisé que néanmoins un contrôle visuel des compteurs sera toujours maintenu par un employé communal deux ou trois fois par année.

Il présente au Conseil Municipal deux devis de la société Véolia comportant :

- Une sécurisation de la chloration pour un montant de 4 230,00 euros HT.
- Une télégestion des compteurs de relevé d'eau potable pour un montant de 6 820,00 € HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les deux devis proposés par le maire.

Le conseiller Bonvalot Pascal évoque le problème de la colonne montante. Ce sujet sera débattu lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Budget

Restes à réaliser 2015

Le 3^{ème} adjoint, Bernard Jacoulet, présente au Conseil Municipal les restes à réaliser 2015 qui seront reportés sur le budget 2016.

COMMUNE

Dépenses : 38 300,00 €

Recettes : 118 000,00 €

ASSAINISSEMENT

Dépenses : 682 000,00 €

Recettes : 940 000,00 €

FORET

Dépenses : 8 400,00 €

Recettes : 8 400,00 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le report de ces restes à réaliser.

Travaux d'assainissement sur le collecteur de transport situé au Prés Venets.

Le maire informe que la commission des travaux s'est réunie ce lundi 18 janvier pour l'ouverture des offres des entreprises ayant répondu pour les travaux cités en objet. Après avoir examiné toutes les propositions les membres de la commission proposent de retenir l'entreprise TP Roulans pour un montant de travaux de 104 496,00 euros HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de retenir l'entreprise TP Roulans pour un montant de 104 496,00 euros HT.

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les travaux du bâtiment dit « Houtau ».

Le maire rappelle que le Conseil Municipal était d'accord pour installer principalement «la Poste » mais aussi d'autres administrations dans le bâtiment cité ci-dessus. Il explique aussi que ces travaux d'aménagement sont habituellement de la compétence des communautés de communes. Face aux modifications territoriales à venir avec, la perspective de fusion avec les Communautés de Communes du Pays de Clerval et des Isles du Doubs, nous sommes encore dans l'incertitude en ce qui concerne la prise en charge de cette réalisation. Nous sommes donc à la fois face à un délai d'attente qui pourrait encore se prolonger et au besoin nécessaire de rassurer les futurs occupants. Il serait donc judicieux de faire une pré-étude d'agencement du bâtiment. Il est précisé que cette étude n'empêchera pas de demander à la nouvelle Communauté de Communes de prendre en charge les futurs travaux.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le maire à demander une AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) auprès du Conseil Départemental et à lancer un appel à concurrence.

Accessibilité des écoles élémentaire et maternelle.

Dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé des bâtiments recevant du public, le maire rappelle qu'un rapport sur l'accessibilité des écoles a été fait par le cabinet d'étude l'Apave. De nombreux travaux sont obligatoires pour rendre ces dernières accessibles. Il est donc préférable de trouver un maître d'œuvre à qui nous confierions, comme objectif premier, de rendre accessible le rez-de-chaussée ainsi que les toilettes du bâtiment.

Le maire demande aux conseillers l'autorisation de chercher un maître d'œuvre pour les travaux cités ci-dessus, mais aussi de préparer une planification de l'ensemble des agencements d'accessibilités des écoles élémentaire et maternelle.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le maire à chercher un maître d'œuvre.

Indemnité des élus

Le maire informe les conseillers qu'en application de la loi n° 2015-366 du mars 2015, à compter du 1^{er} janvier 2016, dans les communes de plus de 1000 habitants les indemnités du maire sont fixées à un titre automatique au taux plafond sans délibération du conseil municipal. Toutefois, à la demande du maire et par délibération, celui-ci peut demander à bénéficier d'un taux inférieur. Lors de son premier mandat de 2008 à 2014, il rappelle que son indemnité était déjà inférieure au taux autorisé et suivant sa volonté, elle a encore été diminuée lors de sa réélection en 2014. Il informe le Conseil Municipal qu'il souhaite conserver son indemnité à un taux inférieur.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande du maire.

Divers

Logement de la Trésorerie Générale

Le maire informe que, suite à l'incendie survenu le 19 janvier 2016 dans l'habitation située au 16 Grande Rue, il a proposé à son propriétaire, monsieur Dominique Morel d'être logé dans les anciens bureaux communaux du Trésor Public durant les travaux de rénovation.

Le montant du loyer serait de 226 euros.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Ecran mural à la salle des fêtes.

Le maire souhaite équiper la salle des fêtes d'un écran mural blanc d'une dimension de 4 x 5mètres pour un montant de 1 500 euros HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande.

Pour info

- En déblayant la neige « Chemin de Montaucivey », la lame de déneigement du tracteur New Holland a été fortement endommagée. Cette dernière n'étant pas réparable, il sera donc nécessaire de la remplacer.
- Les entreprises Dormois et Volpi sont chargées de nettoyer l'ancienne voie ferrée. Le garant des bois, le conseiller Gérard Jupille, coordonne les travaux.
- Le lot n°5 du lotissement dit « Le Breuil » sera vendu prochainement à monsieur BODINIET.

La séance est levée à 21h 35 mn.

Prochaine réunion Vendredi 19 février 2016 à 20h30
